L'ABEILLE.

PAR BULLIT, MAGNE, & CO.
No. 91, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS.

[illegible]

LES ANNONCES [illegible]

AUCUNE ANNONCE [illegible]

LES THÉATRES [illegible]

POUR GALVESTON.

Le steamer à basse pression SAVANNAH, capitaine John Wade, partira pour le port ci-dessus [illegible]

BOGERT & HAWTHORN.

GENERAL PRATTE, POUR ST. LOUIS. [illegible]

CHAS. DOANE.

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG, MADISONVILLE ET COVINGTON. Arrangement pour l'Eté. [illegible] WALKER [illegible]

Le steamer [illegible] capitaine H. Little [illegible]

GINN & DUNN, 54, Nlle. Levée.

POUR ST. LOUIS. [illegible] MISSOURI [illegible]

CHARLES DOANE.

BOGART & HAWTHORN.

STETSON & AVERY.

POUR LAFOURCHE [illegible] HARRISON [illegible]

HENRY TEED.

BATEAU DE LA MALLE DES ETATS UNIS. [illegible] ROB FULTON [illegible]

CABOTAGE.

POUR PHILADELPHIE. Le paquebot SARAH HAND, capitaine [illegible]

JAMES D. DENEGRE.

JAMES C. WOODRUFF.

POUR BOSTON. [illegible]

JOHN A. MERRITT [illegible]

S. & A. WHITING, 59, Camp.

JAMES D. DENEGRE, 16, rue Douane.

A LOUER [illegible]

R. GRUGER.

A LOUER pour le [illegible]

STETSON & AVERY.

MAISONS ET MAGASINS A LOUER. [illegible]

MAISONS A LOUER.

CORDEVIOLLE & LACROIX.

MILLE PIASTRES DE RECOMPENSE.

BANQUE DE LA LOUISIANE.

W. M. LEVERICH, Caissier.

LOISON & SILVESTRE, 73, rue Royale.

LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.

LE manque d'une institution d'Assurances sur la vie, et les prières exprimées que demandent les compagnies [illegible] la Louisiane, ont déterminé la direction de cette compagnie à mettre en opération le plante de sa charte qui [illegible]

Par ordre de la Direction.

CH. BRIGGS, secrétaire.

TENTE POUR GARANTIR DES INSECTES.

[illegible]

17 juin.

NOUVELLE MACHINE A EGRAINER LE MAIS.

CETTE machine peut égrainer 80 boisseaux par heure, [illegible] A vendre au No. 3, Nlle Levée.

I. MALVEIGH.

MOULINS A MAIS PORTATIFS, de Baldwin.

[illegible]

I. MALVEIGH.

MOULIN A MAIS FRANCAIS PORTATIF DE GENTRY.

[illegible]

J. MALVEIGH.

WAGONS, et arrêts, drays, roues de charrettes à [illegible]

CHS. BYRNE.

FERS [illegible]

PRIESTLEY & BEIN, 19 N. Levée.

LE soussigné offre à vendre en débarquement des navires [illegible] Hindou, du Havre, les articles suivants:

[illegible]

BENJ. LACOSTE.

A VENDRE par BENJ. LACOSTE, No. 103, rue Royale, [illegible] débarquement du navire Vaillant de Bordeaux

[illegible]

VIN, HUILE, &c.

[illegible]

S. LATAPIE. 17 juin.

LA société qui existait sous la raison de Borderes et co. [illegible]

AUGUSTE BORDERES,
PIERRE CHABAU,
BERNARD DUPUY.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Vaillant, arrivant de Bordeaux,

[illegible]

BOUTIN, GALLY & Co. 79, rue Toulouse.

UN NOUVEAU ET GRAND ASSORTIMENT D'HABILLEMENTS CONFECTIONNES A VENDRE AU RABAIS.

MEAKINS & KETCHAM, encoignure des rues Vieille Levée et Bienville, ont un grand assortiment de nouveaux habits d'été confectionnés, importés directement de New-York et faits exprès à la convenance du pays, qu'ils désirent vendre au rabais. [illegible]

MERINOS.—20 pièces mérinos double chaîne,
[illegible]

LOISON & SILVESTRE, 73, Royale.

RAWDON WRIGHT, HATCH & EDSON
Graveurs de Planches de Billets de Banque.
A la Nouvelle Orléans.

PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bonds d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépots et d'Actions, Chèques, Sceaux, &c., gravés avec promptitude, dans le même genre qu'ils les exécutent dans leur atelier à New York, et aux prix accoutumés.

Ils ont constamment en main, du papier de billets de banque, qualité supérieure.

L'atelier est à l'encoignure des rues Royale et de Canal.

A VENDRE.—Une habitation située à 4 milles au-dessus de Carrollton, mesurant 3 arpens de face au fleuve [illegible]

EDOUARD GOTTSCHALK, Courtier, 41 Camp.

ARRIVES DIVERS.—10 caisses thé poudre à canon, [illegible]

O. H. MESSEGAES, 24, Vieille Levée

TOILE d'emballage forte, à vendre par
GEORGE GREEN & BROTHER, 88, Gravier.

A VENDRE par les soussignés: 300 caisses vin rouge; [illegible]

MERLE, BEYLLE & Co.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.
Nlle. Orléans, 11 mai 1841.

LE soussigné est autorisé à recevoir des propositions pour l'entreprise d'un chenal à ouvrir à travers les [illegible] de la rivière Rouge, au-dessus d'Alexandrie, [illegible]

THOS. W. CHINN,
Président du Bureau des Travaux Publics.

SAINDOUX.—100 barillets à vendre par
CHS. DOANE, 65, Poydras.

ENTREPOT de [illegible]

J. FRIPPINI.

ENTREPOT DE MARBRES DE CHEMINEES ET DE GRANIT.

Rue de la Douane, No. 147, entre Dauphine et Bourgogne.

LE soussigné sculpteur et marbrier [illegible]

C. L. SEIXAS.

VENTE AU PRIX COUTANT.

LES soussignés désirant vendre le fonds de leur magasin, informent les dames et le public qu'à partir de ce jour ils vendront les marchandises suivantes au prix coutant:

Mousselines françaises satin fou,
" unies,
" Suisses unies et façonnées, blanches et couleur.
" brodées pour Rideaux.
Mousselines deuil et demi-deuil.
Cols brodés, garnis et non garnis.
Mouchoirs batiste unis et brodés.
" à ourlet et en pièces.
Ginghams français.
Chales illet frangés riche,
" imitation unis et façonnés.
Echarpes soie et filet.
Filet 4/4, 5/4 et 6/4 en pièce.
Chales indiana unis et brodés.
mérinos unis et façonnés.
mousseline laine, unis et brodés.
satin et taffetas unis et façonnés.
Dentelle blanches et noires.
Gants filet et fil d'Ecosse.
Soieries noire pour écharpes.
Satins noirs et blancs.
Gros de Naples noir et bleu.
Gros de Suisse
Florentines unis et à carreaux, glacés.
Reps unis et façonnés, glacés.
Fantastiques
Batiste à carreaux pour habits.
Coutils blancs et fantaisie.
Manteaux satin brodés.
" en crap et en merinos.
Parasols et parapluies.
Bas, soie unis et brodés
" fil d'Ecosse
" de coton pour dames et enfans.
Indiennes françaises claires et foncées.
Rubans satin assortis.
Velours noirs superfins.
Mousseline laine noires et fantaisies.
Crêpes couleurs assorties.
Tulle uni et façonné, noir, pour voile et pélerines, etc. etc. etc.

LORNE & FROIS,
24 rue de Chartres.

6 juin

A VENDRE.—100 paniers Champagne 1re qualité, de Lambert & Co., d'Arise.
25 caisses vin de 12 bouteilles assortis,
20 demi caisses do. do.
8 caisses St.-Estèphe,
24 demi caisses St.-Estèphe,
5 caisses St.-Julien,
20 demi caisses do.
20 caisses St.-Julien Léoville,
30 demi caisses do.
15 caisses Château-Lafitte,
12 demi caisses do.
80 caisses Médoc Château Margaux
Conserves de J. Colin, tels que:
Sardines en grandes boîtes,
Do. petites boîtes,
Fruits au jus assortis,
Suc de fruits assortis,
Fèves accomodées,
Haricots verts,
Pâtes truffés assortis,
40 demi-pipes eau-de-vie de Pellevoisin, [illegible] Co.
10 quarts do do do
Liqueurs assortis,
6 balles couvertures françaises 3 points de Bertin,
2 do de bleues.
2 caisses rideaux magnifiques en mousseline, brochées.
10 douzaines tares d'oreillers [illegible]
50 pièces calicots rouges,
400 paniers Anisette superfine.

BLANCHARD, EIMER & Co.,
26, rue Bienville.

15 juin

F. E. BENOIT, marchand de Musique, encoignure Chartres et Jefferson, prévient respectueusement le public, qu'il s'est arrangé avec Mr. O. C. Kustner, luthier et facteur de pianos, pour la préparation de tous les instrumens de musique, qu'on voudra bien lui confier à cet effet; tels que:

Pianos, harpes, violons, guitarres, &c. &c.

Mr. Kustner se chargera aussi de l'accord de pianos, à des prix raisonnables, à l'année ou autrement. 19 juin.

MACHINE A VAPEUR.

LES soussignés agens de Goodloe & Coon, de Cincinnati, recevront des ordres pour la confection de machines à vapeur, moulins à sucre, scies, presses à coton, et tous ouvrages de ce genre.

FRERET BROTHERS.

ARDOISES pour toitures.—Récemment reçues et à vendre, un assortiment considérable d'ardoises des meilleures qualités et différentes dimensions, savoir: [illegible] en lots au gré des acheteurs par

LYALL & DAVIDSON,
150, rue des Remparts et 64, rue du Camp

CUIVRE.—Les soussignés ont un assortiment considérable de feuilles de cuivre, de toutes dimensions et poids, qu'ils offrent à vendre en lots au gré des acheteurs par

LYALL & DAVIDSON,
150 rue des Remparts et 164 rue du Camp

PAR UN PROCÉDÉ NOUVEAU et en une seule séance, le Dr Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris, pose des pièces artificielles de une jusqu'à six dents incorruptibles, qu'il garantit pendant dix ans. Cette garantie ne s'étend que sur les six dents de devant de la mâchoire supérieure. Les autres ne pouvant se fixer que par les procédés ordinaires.

Le Dr. A. Lion, n'a qu'un seul office en ville, rue Royale, No. 166, entre St-Louis et Conti, où il est visible tous les jours; consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche.

SEUL dépôt du sirop concentré de salsepareille préparé par [illegible] Manuel Jeune, pharmacien à Bordeaux. Les soussignés viennent de recevoir un nouvel envoi de ce précieux médicament déjà si favorablement connu dans cette ville pour combattre toutes les maladies [illegible] pour neutraliser les accidents causés par l'excès des préparations mercurielles, à vendre en gros et en détail par

VALETON & Co.
Encoignure Royale et Douane

CIGARES de la Havane.—Un assortiment complet comprenant: Regalias, Canones, Imperiales &c. &c. de choix et des meilleures marques, constamment en main à vendre par
BLASCO & MMIDEL.

ACADEMIE DE CARROLLTON.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux pères de familles de la Nouvelle Orléans et de Jefferson ainsi que des paroisses environnantes, que la susdite institution s'ouvrira le deux novembre prochain, sous leur direction, pour la réception des garçons, soit comme pensionnaires ou externes.

Ils s'engagent à porter l'attention la plus suivie à leur amélioration morale et intellectuelle.

Les avantages de Carrollton sont bien connus, sous le rapport de la localité. La maison spacieuse appartenant à Mr. Kohn, le jardin et ses dépendances, tout l'établissement enfin est admirablement adapté pour l'objet qu'ils proposent.

Comme l'institution doit être strictement préparatoire l'âge des élèves sera limité à douze ans. Les parents apprécieront sans doute les avantages de cet arrangement.

Les préparatifs nécessaires auront lieu au plus tôt, pour la réception de jeunes demoiselles comme pensionnaires et externes. La même restriction au sujet de l'âge, s'applique aux deux départements.

L'année Académique se divisera en deux sessions; celle d'hiver commençant le 1 janvier et finissant le 30 juin; celle d'été, commençant le 16 juillet et finissant le 20 décembre.

CONDITIONS—Externes.

Pour l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin (y inclus l'Ecriture, l'Arithmétique la Géographie, &c.) chacune $5 par mois
Pour deux des langues mentionnées,
Pensionnaires par an, $300
Payables d'avance et par semestre.

REFERENCES:
A la Nouvelle-Orléans
Messrs Félix Garcia, Chs. Derbigny,
S. Hiriart, Josh. Kohn,
Isaac T. Preston, Warren Stone.
A la Paroisse Jefferson.
Messrs F. Dugué, Minor Kenner,
Théophile Fortier.

J. NICOL,
S. A. BARRAUD

22 oct—

COMPAGNIE DU RAIL ROAD DU GOLFE DU MEXIQUE.

Arrangement pour l'été.

COMMENCANT le samedi 10 juillet. Les chars partiront tous les jours du dépôt pour l'habitation Phillippon, distante de onze milles, aux heures suivantes:

Par ordre de la compagnie.
J. WEATHERBORN SMITH, Ingénieur en chef

7 juillet

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NELLE ORLEANS.

Arrangemens pour les jours de la semaine, à partir du 8 mars 1841.

Pour la convenance des habitans de Carrollton, pendant la saison où les théâtres sont ouverts, un char à cheval partira de Carrollton à 10 heures P. M. et de la Nelle-Orléans à 11 heures P. M.

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine jusqu'à 1 heure P. M., alors une locomotive partira de Carrollton toutes les heures, jusqu'à 8 heures du soir et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures du soir.

[illegible]

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle. Orléans et Carrollton, 20 Oct. 1840.

JOHN HAMPSON, Ingénieur en chef.

1er mars

FABRIQUE D'EAUX MINERALES GAZEUSES.

LE soussigné a l'honneur d'informer Messieurs les habitants de cette Cité et de la campagne, qu'on trouvera constamment dans un établissement un assortiment de toute sorte d'eaux minérales telles que Vichy, Spa, Seltz, Saratoga, Bareges, Soda, Salts, ferrugineuses, ainsi que les limonades gazeuses aux groseilles, limons, oranges, citrons pour bals et soirées.

Les ordres pour la campagne seront remplis avec soin et ponctualité et à des prix modérés.

J. METOE, 199, rue Royale

LE docteur DUPAS, de la faculté de médecine de Paris, a l'honneur d'offrir ses services au public:

Il pratique l'opération du strabisme [illegible]

[illegible]

TOILE d'emballage—50 balles épaisse, 44 pouces, en débarquement du navire J. M. Shepherd à vendre par
TUFTS & HOBART.

12 juillet

HUILE de Térébenthine à vendre par
ALEX. GOW, 29, rue Bienville.

FRUIT de [illegible] à vendre par
ALEX. GOW, 29, rue Bienville.

PORC—[illegible]
J. VAIRIN & Co.

JAMBONS canevassés—13 barriques à vendre par
J. VAIRIN & Co.

PORC—quelques barils à l'inspection à vendre par
BENJ DOUGLASS, 12 Poydras.

SEL—[illegible] Turques, à vendre par
BENJ DOUGLASS, 12 Poydras.

FARINE—100 barils 1re qualité à vendre par
WM. C. THOMPKINS & Co., 60 Gravier.

EAU-DE-VIE de Cognac—15 demi pipes à vendre par
B. WALLS, 24 Gravier

MANNE en sortes à vendre par
B. WALLS, 24 Gravier

AMANDES [illegible]
B. WALLS, 24 Gravier

INDIGO de Caracas—6 serons, à vendre par
R. GRONINGO & Co.

PRINCIPE—100,000 en magasin, à vendre par
J. ROBERT & Co. 3 Magasins.

CORDES—[illegible] cordes à vendre par
MAUNSEL WHITE & Co.

TOILE du Kentucky—300 pièces à vendre par
MAUNSEL WHITE & Co.

FERBLANC—marque de Pontpool, à vendre par
CHARLES CLEGG, 11, rue Charles.

VIN DE PORTO—100 caisses de 1 douzaine des premières qualités, à vendre par
ALEX. GOW, 29, rue Bienville.

CERISES à l'eau-de-vie—40 caisses de Bordeaux, 1ère qualité, à vendre à prix modérés par
VALETON & Co.
Encoignure Royale et Douane

BRIQUES à FEU—[illegible] d'Angleterre, à vendre à bas prix par
ALEX. GOW, 29, rue Bienville.

PORTER de Londres.—10 barriques importées directement, à vendre par
ALEX. GOW, 29, rue Bienville.

JUS de groseilles framboise [illegible] à vendre par
VALETON & Co.
Encoignure Royale et Douane

FRUITS à l'eau-de-vie—22 caisses à vendre par
VALETON & Co.
Encoignure Royale et Douane

PLOMB—[illegible] en débarquement du steamer [illegible] à vendre par
J. ROBERT & Co.
3, rue des Magasins

VIN de Champagne—40 paniers, marque [illegible] en magasin et à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
20, rue de la Commune

ARDOISES—[illegible] reçues par la barque William et Elizabeth, des meilleures qualités à vendre par
LYALL & DAVIDSON,
150 rue des Remparts et 164 rue du Camp

CUIVRE pour doublure à vendre par
LYALL & DAVIDSON,
150 rue des Remparts et 164 rue du Camp

BRIQUES à feu anglaises, des meilleures marques, à vendre en quantités au gré des acquéreurs, s'adresser
LYALL & DAVIDSON,
150, rue des Remparts et 164 rue du Camp.

CIGARES—[illegible] cigares de la Havane, des meilleures marques, à vendre par
CUCULLU, LAFETRE & Co.
26, Vieille Levée

SUCRE.—Un petit lot de sucre blanc de la Havane, à vendre par
CUCULLU, LAFETRE & Co.
26, Vieille Levée

PIERRES PLATES ALLEMANDES—[illegible] à vendre [illegible]
C. L. SEIXAS.
147, rue de la Douane.

PIERRES PLATES bleues de la Rivière Hudson [illegible] à vendre par
C. L. SEIXAS.
147 rue de la Douane.

DOUBLONS MEXICAINS à vendre par
J. M. CABALLERO,
31, Vieille Levée

CIGARES DE LA HAVANE—Un assortiment des toutes espèces en magasin à vendre par
J. M. CABALLERO,
31 Vieille Levée.

COUTELLERIE DE RODGERS.—[illegible] canifs et couteaux de poche, des ciseaux fins, rasoirs, [illegible]
HYDE & GOODRICH
15, rue de Chartres

DERNIER ENVOI reçu de Hambourg [illegible]
I. DE LIZARDI & Co.
44, rue Bienville

EN débarquement du navire Grey mile, 10 caisses coton [illegible]
KENNEDY, DURKEE & Co.

CAFE de [illegible]
SCHMIDT & Co.

LES soussignés offrent à vendre au débarquement du navire [illegible]
FORSTALL & VALETON, 9, Toulouse.

TOILE de [illegible]
ANDREWS & BRO.

PHARMACIE DE LAFAYETTE.

CET établissement [illegible]
J. ROSSI

AUX CONVALESCENTS.

UN petit lot de vin de Porto [illegible]

TRAITES SUR PARIS à vendre par
BLANCHARD, EIMER & Co.
26, rue Bienville

MACHINES POUR ROULER LES TAPIS.—Les soussignés [illegible]
PEET & NORTH, 12 Chartres.

AVIS AUX ARMATEURS DE BATEAUX A VAPEUR.

[illegible]
PEET & NORTH, 12 rue de Chartres.

EAU DE SODA, en bouteilles [illegible]
VALETON & Co.

CUIVRE TOLE, CHAUDRONNIERS [illegible]
WALTON & COCHRANE, 28 Nouvelle Levée.

AVIS

UN bon élève en Pharmacie parlant bien l'anglais [illegible]

ASSORTIMENT NOUVEAU DE BIJOUTERIE ET ARGENTERIE.

LOUIS [illegible] prévient ses amis et le public qu'il vient de recevoir en consignation, [illegible]

$50 DE RECOMPENSE.

PARTIS marrons le 15 du courant les deux esclaves Isaac et Tom. Isaac est un griffe âgé d'environ 25 ans, [illegible]

On ne doute que ces deux esclaves sont en ville; une récompense de trente piastres sera donnée pour l'arrestation de chacun d'eux [illegible]

S'adresser au No. 86, rue de la Douane.

29 juin

$50 DE RECOMPENSE.

Parti marron de mon habitation de la paroisse [illegible], le mulâtre RAPHAEL, âgé d'environ [illegible]

GEO. A. BOTTS,
78, rue Baronne.

30 juin

AVIS.—Détenu à la geôle de St. Jean Baptiste la négresse nommée ROSE, appartenant à Mr [illegible], faubourg Treme, no. — [illegible] Le nègre nommé SUNDAY, appartenant à Mr. [illegible] Long, rue Tchoupitoulas. [illegible]

Paroisse St. Jean Baptiste, 3 juillet 1841.
AN. LUMINAIS, Shérif

6 juil

AVIS.—F. NEWMAN a transporté son magasin de graines, de la rue Conti, No. 44, à la rue du Canal, où il a maintenant un grand assortiment de graines de jardin, venant directement de Paris, qu'il a reçu par l'Eugénie et l'Hindou, et qu'il offre à vendre à des prix très modérés. [illegible]

Le soussigné adresse ses remerciements au public pour l'appui qu'il a bien voulu lui accorder, [illegible]

WM. DINN,
11, Commune, encoig. Tchoupitoulas,

15 mai

MAGASIN DE GRAINES, rue du Canal, No. 91.—Le soussigné a l'honneur d'informer les jardiniers et les habitans des environs, ainsi que le public en général, qu'il a ouvert un magasin, dans la rue du Canal, près de la rue de Chartres, pour la vente de toutes sortes de GRAINES DE JARDINAGE ET DE FERME. Il reçoit maintenant et continuera à recevoir de temps en temps des graines fraîches d'Europe et du Nord. [illegible]

JACOB F. BECHLER.
Fleuriste et marchand de Graines.

28 at rue du Canal, No. 42, près de la rue des Chartres

GRAINES FRAICHES DE JARDIN.

LE soussigné informe respectueusement les habitants, les jardiniers du marché et les marchands de la campagne qu'il a en mains une quantité de graines fraîches de légumes et de fleurs garanties de la récolte de 1840, et provenant de toutes les parties du monde. [illegible]

PRINGLE.
rue du Canal, No. 7,
à une porte de la rue des Magasins

8 mars

TOILE CIREE & TAPIS.

LES soussignés, afin de terminer leur commerce de Tapis, offrent leur fond en vente, aux prix suivants pour du comptant:

Toile cirée pour planchers, d'excellente qualité et de toute largeur, à 1 12 1/2 cents la verge, carrée
Superbes tapis anglais à $1 la verge.
Tapis de Bruxelles, la verge $1 50.
Baise de toutes qualités.

PEET & NORTH,
12, rue de Chartres

15 juin.

HUILE DE CASTOR, orge perlée, quinine, rhubarbe, julep, manne de Sicile, huile de olive et de graine de lin, un grand assortiment de médicaments, peintures, huile parfumée, etc., etc., à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
20 rue de la Commune.

13 juil

CIDRE de Champagne—100 caisses, à vendre par
CHS. DOANE, 65, Poydras.

7 juil

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conseil Général—Séance du 8 juin 1841.

Ordonnance portant création d'un Bureau de Santé.

Attendu qu'aucune communauté ne doit être laissée dans l'ignorance de sa condition sanitaire, que l'existence de maladies d'individus atteints de degré plus ou moins suffisant de donner occasion [illegible]

En conséquence, le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans arrête ce qui suit:

Art. 1. Il sera du devoir du Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, de nommer et pourvoir à l'approbation du Conseil-Général, au 1er Lundi du mois de chaque année, neuf citoyens de la ville de la Nouvelle-Orléans, payant taxe sur propriétés foncières et qui auront une résidence d'au moins cinq années en cette ville, savoir:

Trois médecins, dont un de chaque Conseil Municipal,

Trois médecins, dont un de chaque municipalité,

Trois citoyens choisis parmi la masse des citoyens en général.

Art. 2. Le dit bureau de santé aura, à sa consentement, l'entière direction et son contrôle [illegible]

[illegible]

Signé, [illegible] FORTIER, Président
Approuvé le 15 juin 1841.
Signé, WM. FREEET, Maire.

Pour copie conforme,
S. W. WATERS,
Secrétaire

BUREAU DE SANTÉ DE LA NOUVELLE ORLEANS,
Le [illegible] juillet 1841.

Aux Citoyens de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

Pour copie conforme
S. W. WATERS,
Secrétaire du Bureau de Santé.

BUREAU DE SANTÉ DE LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Séance du mardi 30 juin 1841.

Résolu que les capitaines ou patrons de tous navires, chalands, barges, bateaux à vapeur ou autres embarcations, arrivant dans cette ville, soit par le fleuve, [illegible]

Pour extrait conforme,
S. W. WATERS,
Secrétaire du Bureau.

FORME DU CERTIFICAT DE DÉCÈS APPROUVÉ PAR LE BUREAU.

[illegible]

On pourra se procurer les certificats ci-dessus imprimés en s'adressant au président ou à un des membres du bureau de Santé ou au secrétaire du dit Bureau.

La direction du Bureau est composée comme suit:

1re Municipalité—MM. S. D. McNeill, président, Dr. Wm. E. Kennedy et Alexandre Phillips.

2de Municipalité—Dr. E. H. Barton, Oakes Green et [illegible]

3me Municipalité—Dr. Wm. De Buys, [illegible] et Jos. H. Lewis.

Publié par ordre du Bureau.

S. W. WATERS,
Secrétaire du Bureau de Santé

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

LOUIS B. COURTIN,
Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District:

[illegible]

F. LE BLANC, député greffier.

PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES—Attendu que André D. Dorlot [illegible]

Par ordre de la Cour,
F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

[illegible]

Par ordre de la Cour,
F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testamens.

COUR DES PREUVES de la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans—Succession de Pierre Thiery [illegible]

Nouvelle Orléans, le 9 juillet 1841.
J. BERMUDEZ, juge.

Pour copie conforme,
A. D. DOROCOURT,
Dép. Register des Testamens

PAR LE MARSHALL.

EN [illegible] Myrtle vs. W. P. Miller, débiteur absent. [illegible]

CHS. CLAIBORNE, Marshal.

[illegible]

CHS. CLAIBORNE, marshal.

[illegible]

CHS. CLAIBORNE, marshal.

[illegible]

CHS. CLAIBORNE, marshal.

[illegible]

CHS. CLAIBORNE, marshal.

VENTES DE SHERIF.

[illegible] vs. Maximilien St. Maxent—No. 18,694.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, mercredi le vingt huit juillet 1841, à midi,

[illegible]

J. L. THIELEN,
Shérif de la Cour de District du 1er. District.

[illegible]

J. L. THIELEN.
Shérif de la Cour de District du 1er district.

COUR DE DISTRICT.—No. [illegible]

J. L. THIELEN.
Shérif de la Cour de District du 1er District.

COUR DE DISTRICT.—No. [illegible]

J. L. THIELEN, shérif de la Cour de District du 1er dist.

9 juil

COUR DE DISTRICT—[illegible]

Conditions: comptant

J. L. THIELEN,
Shérif de la Cour de District du Premier District.

COUR CRIMINELLE—[illegible]

U. BOULIGNY, Jr.
Shérif de la Cour Criminelle de la Nlle Orléans.

COUR DE PAROISSE—[illegible]

A. ALLAIN,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

COUR DE DISTRICT—[illegible]

J. L. THIELEN,
Shérif de la Cour de District du 1er District.

COUR de district—[illegible]

J. L. THIELEN
Shérif de la Cour de District.

12 juil

LETTRES DE CHANGE.

ASSOCIATION CONSOLIDEE.

CETTE BANQUE [illegible] sur Paris et Londres.
[illegible] WILTENBERGER, Caissier

LA Banque du Commerce tire sur Londres et Paris, sur New York, Philadelphie, Baltimore, Pittsburg, Louisville, Cincinnati et St. Louis.
GEO. O. HALL, caissier.

CHANGE—Traites [illegible] et New-York, à vendre par
JOHN DARON & Co.

TRAITES sur Bordeaux, à vendre par
JOHN A. MERRITT, 33, Camp.

TRAITES sur la Havane à vendre par
N. KRULFF & Co.
44, Toulouse.

TRAITES SUR PARIS à vendre par
BLANCHARD, EIMER & Co.

TRAITES sur New-York, à vendre par
SCHMIDT & Co.

TRAITES SUR NEW-YORK, à vendre par
BLANCHARD, EIMER & Co.

TRAITES sur [illegible] à vendre par
JOHN A. MERRITT, 33, Camp.

TRAITES sur Paris, à vendre par
AUG. MOLIER, 9, rue St. Louis

TRAITES sur Paris, à vendre par
AUGT. MOLIER, 9, rue St. Louis

CHANGE sur Philadelphie [illegible]
J. AUBERT [illegible]

LETTRES de change sur Paris [illegible]
BOUTIN, GALLY & C.,
79, rue Toulouse

LETTRES de Change sur Londres [illegible]
I. DE LIZARDI & Co

LETTRES DE CHANGE sur Baltimore, à vendre par
J. VAIRIN & Co.

LETTRES de Change sur New York, à vendre par
WILLIAM G. HEWES & Co
Rue Natchez

TRAITES sur Paris à vendre par
BLANCHARD, EIMER & Co.

LETTRES de change sur New York, à vendre par
THAYER & CUMMINGS

TRAITES sur Bordeaux, [illegible] à vendre par
J. N. KRULFF & Co.
44, rue Toulouse

TRAITES sur New-York [illegible] à vendre par
HOOG, GILDMEISTER,

LETTRES DE CHANGE sur Philadelphie [illegible]
J. H. ASHBRIDGE

CHANGE sur Philadelphie, à vendre par
J. H. ASHBRIDGE, 51, Camp

LETTRES de Change sur Londres, à vendre par
CLAMON & YLES

TRAITES sur New-York [illegible]
WILKINS & DAVENPORT, 8, Gravier

CHANGE sur la Havane à vendre par
J. N. KRULFF & Co

CHANGE—Traites sur l'Angleterre, à vendre par
JOHN DARON & Co.

CHANGE [illegible]
J. D. DENEGRE, 16 Douane

TRAITES [illegible]
STETSON & AVERY,

TRAITES sur New-York, à vendre par
BLANCHARD, EIMER & Co

LA Banque du Commerce tire sur Philadelphie, Baltimore, Louisville, Cincinnati et St. Louis.
GEO. O. HALL, caissier

ESPECES.

ESPECES—quelques milliers piastres [illegible]
CANTIN, DARAN & Co
11 et 13, rue St. Louis

DOUBLONS espagnols [illegible]
CUCULLU, LAFETRE & Co.

ESPECES—$4,000 [illegible]
PETERS & MILLARD,
24, Vieille Levée

PIASTRES Mexicaines à vendre par
J. M. CABALLERO, 31 V. Levée

DOUBLONS mexicains à vendre par
J. M. CABALLERO, 31 V. Levée

DOUBLONS Espagnols à vendre par
J. ROBERT & Co. 3, rue des Magasins

ESPECES [illegible]
CANTIN, DARAN & Co
11 et 13, rue St. Louis

ESPECES—4000 piastres à vendre par
PETERS & MILLARD,
24, Vieille Levée

VIN ROUGE—200 barriques Marseilles, à vendre par
GEO. GREEN & BROTHER
88, rue Gravier

CABLES de Manille, [illegible] à vendre par
GEO. GREEN & BROTHER
88, rue Gravier

CHAMPAGNE de qualité supérieure, en débarquement du navire Bangor, à vendre par
GEO. GREEN & BROTHER
88, rue Gravier

TOILE A VOILE [illegible] à vendre par
GEO. GREEN & BROTHER
88, rue Gravier

SEL—1800 sacs sel de Liverpool à vendre [illegible]
SCEVOLA DUVAL
Enc. Levée et Ste. Mary, à Lafayette

BOIS DE CHAUFFAGE de toutes qualités;
BRIQUES, &c. &c.
SABLE, CHAUX du Nord,
PIEUX, MERRAINS, &c. &c. à vendre par
CHAUCHON & LEROY,
Chemin Carondelet, entre le Clorte et Treme.

CHAUX,
BRIQUES,
SABLES,
BOIS DE CHAUFFAGE, &c.

Constamment en vente, par le soussigné, au Bassin Carondelet.
FELIX QUESNARD

COMPAGNIE DE BANQUE ET D'AMELIORATIONS.

Nouvelle-Orléans, le 9 juillet 1841.

LE splendide Hotel St. Louis [illegible]

[illegible]

Par ordre du Directeur.
L. BERNARD, caissier.

[illegible]

L. BERNARD, caissier.

TRAITES sur New-York [illegible] à vendre par
FCO. DE LIZARDI,
44, Bienville

TRAITES sur l'Angleterre à vendre par
FCO. DE LIZARDI,
44, Bienville.

SALAERATUS en [illegible] à vendre par
W. C. TOMPKINS & Co. 60, Gravier.

10 juil

No. 15

BY BU[illegible]
NO.

[illegible]

COGNAC BRANDY [illegible]